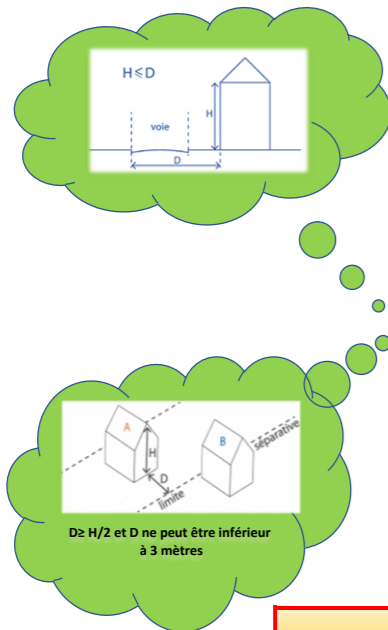
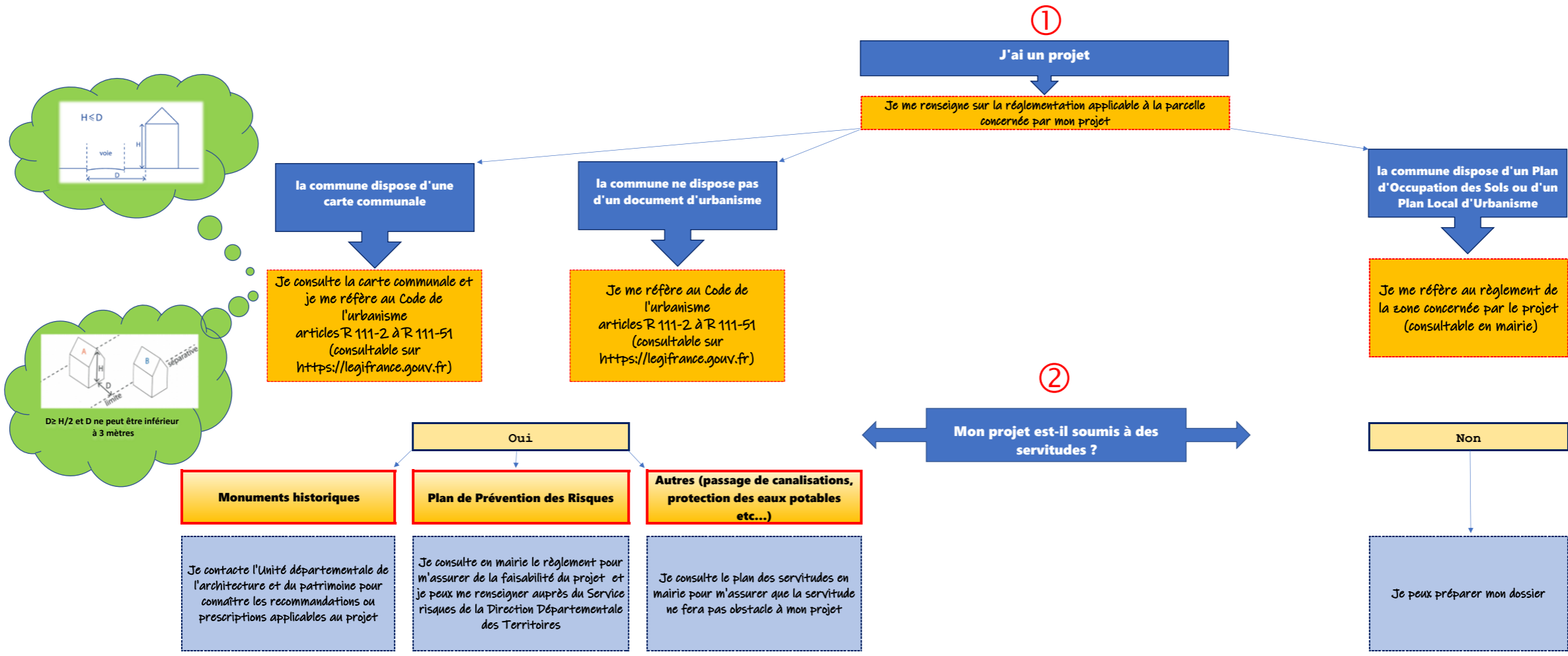
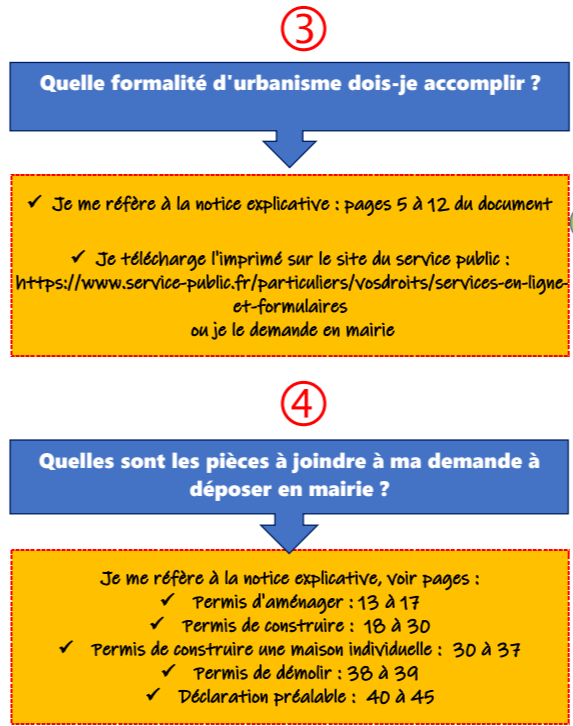


DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME LES ÉTAPES INDISPENSABLES



Vos contacts :

- Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire : 02 48 72 63 89
- Direction Départementale des Territoires, Service risques : 02 34 34 61 77 / 02 34 34 61 78
- Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine : 02 34 34 62 90



- ✓ Permis de démolir : CERFA 13405*05
- ✓ Permis de construire : CERFA 13409*06
- ✓ Permis d'aménager : CERFA 13409*06
- ✓ Permis de construire maison individuelle et/ou ses annexes : CERFA 13406*06
- ✓ Déclaration préalable maison individuelle et/ou ses annexes : CERFA 13703*06
- ✓ Déclaration préalable constructions, travaux et aménagements : CERFA 13404*06
- ✓ Déclaration lotissements et divisions : CERFA 13702*05



Si votre projet concerne un bâtiment nouveau à usage agricole ou viticole, un formulaire supplémentaire à celui relevant du code de l'urbanisme doit être complété selon la situation du terrain d'implantation du projet. Renseignez-vous en mairie ou auprès du service d'instruction du droit des sols en Communauté de communes.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide pratique de l'urbanisme, disponible sur le site Internet de la Communauté de communes : https://www.comcompsv.fr/urbanisme_fr.html